

L'an deux mil quinze, le trente du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mmes Janet DARNE, Chantal GERENTES, Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mr Alain GALLAND (représenté par Mr Sébastien MIALON), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS), Mr Michel MOUNIER (représenté par Mr Régis LAC), Mr Jean-Paul PANNEFIEU (représenté par Mme Sandra LHOSTE).

Absent : Mr André NICOLAS

Mme Sophie AVOUAC a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 26 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Concours primés aux veaux et aux agneaux** : Mr LAC précise que les deux concours se sont bien déroulés, même si le nombre d'animaux était en légère baisse par rapport aux concours précédents.
- **Assemblée Générale de la FMBV à Saint Laurent de Chamousset** : Mr LAC et Mr VEY se sont rendus à cette Assemblée Générale. Ils ont pu observer le mode de fonctionnement du marché aux veaux local qui est beaucoup plus important que celui du Monastier. Certaines idées pourraient être reprises, comme l'affichage des cours du marché précédent sur des panneaux ou la mise en place d'un système d'abonnement pour les droits de place. Mr LAC indique que la plupart des marchés rencontrent les mêmes problèmes et sont en perte de vitesse.
- **Course pédestre de la Recoumène** : Mr MIALON indique que les concurrents étaient nombreux ainsi que les spectateurs. Cette course a trouvé sa place au sein des rencontres sportives départementales.
- **Exposition club Histoire, révolution et empire** : Cette journée marquait le dixième anniversaire de l'exposition de figurines proposée par l'association. Cette année, le public était au rendez-vous et l'exposition a été très réussie.
- **Assemblée Générale de l'ADMR** : Mme GERENTES explique que cette association dispose d'un service de portage de repas à domicile en liaison froide assuré par une association basée au Puy. Mme MERCIER tient ensuite à faire part au Conseil de l'avancée du projet de portage de repas sur notre commune organisé en partenariat avec la maison de retraite publique. Des aides permettant l'acquisition du matériel nécessaire pourraient être obtenues et ce système pourrait être mis en place grâce à une mutualisation de personnel entre les communes et la maison de retraite.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1763 (Route de Laussonne)
- Vente de parcelles de terrain non bâties sises section C numéros 2143, 2144, 2145 et 2147 (Meyzoux)
- Vente de parcelles de terrain non bâties sise section A numéros 2274 et 2276 (Route du Puy)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 218 (Montée Saint Chaffre)
- Vente de parcelles de terrain non bâties sises section AB numéros 295 et 297 (Rue Langlade)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ces ventes.

Délibérations diverses :

Demande de travaux d'entretien dans les locaux de la gendarmerie : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la Gendarmerie Nationale évoquant des dysfonctionnements liés à la vétusté de leurs locaux (humidité, menuiseries, salles de bain) et des désagréments causés par la présence d'arbres de très grande taille. Il précise que certains de ces travaux ont été réalisés, comme l'abattage des arbres et que des solutions ont été apportées aux problèmes d'humidité ; il propose de programmer les autres travaux demandés sur plusieurs exercices, en fonction des capacités d'investissement de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le phasage de ces travaux et autorise Mr le Maire à demander les devis correspondants. Un courrier sera envoyé à la gendarmerie dans ce sens.

Modification de la régie 'Gîte municipal' : Monsieur le Maire informe le Conseil que les gérants de l'hôtel Restaurant le Provence ayant changé, il est indispensable de modifier l'arrêté de régie des gîtes municipaux puisque ce sont les gérants qui assurent leur gestion. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la modification du régisseur et sous-régisseur de la régie 'Gîte municipal' et du contrat de travail qui y est rattaché.

Création de postes de saisonniers pour la saison estivale 2015 : Monsieur Le Maire indique que comme chaque année, il y a lieu de créer les postes saisonniers pour l'été 2015.

- Piscine : il rappelle que les maîtres-nageurs qui avaient travaillé les saisons précédentes ne reviendront pas cette année car ils ont trouvé un emploi permanent et qu'il est fort difficile de trouver des personnes disposant des diplômes nécessaires dans notre secteur. Il propose de modifier les horaires d'ouverture de la piscine afin de pouvoir permettre l'embauche éventuelle d'un seul maître-nageur pour cette année : la piscine serait donc ouverte uniquement les après-midi avec une fermeture hebdomadaire les lundis. Il en va de même pour l'entretien et l'accueil pendant la saison.
- Service technique : Mr le Maire propose de modifier les périodes d'embauche des saisonniers en commençant à partir du 16 juin, notamment en raison des travaux de tonte, pour terminer le 15 août.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture d'un poste de surveillant de baignade et d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien pour les mois de juillet et d'août à la piscine municipale, et l'ouverture d'un poste d'adjoint technique pour la période du 16 juin au 15 août au service technique. Les postes ouverts pourront être pourvus par différents candidats pour des périodes différentes.

Des affiches seront posées dans les commerces et un article paraîtra dans la presse prochainement pour une réponse au 20 mai.

Prêts à court terme du lotissement : Monsieur ROCHE précise que l'aménagement du lotissement a nécessité la contraction de deux prêts à court terme dont les échéances se terminent au mois de décembre 2015 pour l'un et au mois de mars 2016 pour l'autre. Il propose de remplacer les courts termes existants par un seul prêt à moyen terme pouvant être remboursé sans pénalité. Les taux d'intérêts actuels permettent d'obtenir des taux intéressants. Cette solution permettrait un remboursement progressif du prêt en fonction des ventes de terrain. Il présente les offres reçues. Après délibération, le Conseil approuve avec trois abstentions la contraction d'un prêt à moyen terme, donc les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 400 000 Euros
- Durée : 15 ans
- Taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois : marge de 1.10 % + Euribor 3 mois = 1.127 % à l'heure actuelle
- Frais de dossier : 400 Euros
- Pénalités de remboursement anticipé : aucune

Convention de partenariat Logivelay : Monsieur le Maire présente un projet de partenariat avec la société Logivelay qui est une entreprise de construction de maisons 'clef en main'. Cette entreprise propose de faire la promotion des terrains que la commune a mis en vente au lotissement Séjourné. En contrepartie, la commune s'engage à installer un panneau sur site présentant les différentes offres de l'entreprise et à transmettre à cette dernière les coordonnées des acheteurs potentiels de lots qui resteront libres de travailler ou pas avec Logivelay.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat avec la société Logivelay pour les terrains du lotissement 'Paul Séjourné'.

Aménagement de la voirie du cimetière : Monsieur le Maire rappelle que plusieurs tranches ont déjà été réalisées pour la réfection de la voirie du cimetière. Une dernière phase de travaux va être réalisée afin de terminer la réfection de la voirie de la partie ancienne du cimetière. Mme GERENTES présente les devis reçus pour ces travaux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BROC pour un montant de 21 914.10 € HT pour la réfection de la dernière tranche de voirie du cimetière.

Voirie du cimetière communal – demande de subvention : Monsieur le Maire précise que les travaux de réfection de la voirie du cimetière peuvent faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du CG2D pour l'année 2015. Elle pourrait être de l'ordre de 40 % du montant HT. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention CG2D pour un montant estimatif de travaux de 22 000 € HT et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces y relatives.

Travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors du vote du budget primitif, le lancement de travaux permettant la mise aux normes du réseau de distribution avait été évoqué. Cette mise aux normes demandée par l'Agence de l'Eau permettra la mise en place d'un dispositif de comptage et de contrôle des pertes du réseau, ainsi qu'une réfection des vannes principales situées au niveau des deux réservoirs des Roncs. Cette installation conditionne les attributions de subventions de la part de l'Agence de l'Eau. Il présente plusieurs devis :

- Pour l'installation d'un dispositif de comptage sur le réseau de distribution qui sera situé à la sortie des deux réservoirs de distribution du bourg pour un montant de 4 847.37 € HT
- Pour la mise en place d'un dispositif de régulation de niveau sur les conduites d'alimentation pour un montant de 7 943.82 € HT. Ce système permettra de limiter les quantités d'eau prélevées sur le milieu naturel car la vanne s'ouvrira et se fermera en fonction des besoins.
- Pour le renouvellement des vannes de vidanges et l'installation d'un by-pass entre les deux réservoirs pour un montant de 4 239.86 € HT.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les travaux de mise aux normes du dispositif d'alimentation en eau potable du bourg et les trois devis de l'entreprise PINEL TECHN'EAU et demande à Mr le Maire de déposer les demandes de subvention correspondantes auprès des services du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Mr le Maire précise que la possibilité de traiter l'eau au moyen d'ultra-violet a été abordée afin de remplacer le système de traitement au chlore très agressif pour les installations et le personnel. Il semble cependant que ce système ne puisse pas être installé pour l'instant pour des raisons diverses.

Vente d'une partie du deuxième étage du Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les discussions qui ont eu lieu lors d'un précédent Conseil au sujet de la vente d'une partie du deuxième étage du Pôle Laurent Eynac actuellement non utilisée et dans laquelle 4 appartements pourraient être aménagés. Il précise que comme cela avait été dit lors de la dernière séance, une proposition a été faite aux services de l'OPAC. Ces derniers proposent de racheter deux des quatre appartements aménageables, dans l'éventualité où la commune ne serait pas parvenue à les vendre dans un délai de six mois. Mr le Maire rappelle que ces appartements seraient vendus en l'état, une fois que les derniers travaux de démolition des cloisons des toilettes et de curage des chapes auront été réalisés. Il précise qu'une nouvelle division en volume de cette partie sera nécessaire, comme le demande du reste l'OPAC. Le prix de vente au m² devra donc tenir compte des travaux déjà réalisés, de l'achat proratisé de cette partie du bâtiment à la commune, des travaux précédemment cités et des frais liés au découpage en volume.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise FAURE pour un montant de 11.223 € HT pour les travaux de démolition et de curage des chapes et approuve également à l'unanimité la proposition de l'OPAC. Le Conseil demande donc à Mr le Maire de faire procéder à une nouvelle division en volume pour cette partie du bâtiment et de procéder à une mise en vente officielle de cette partie du bâtiment.

Tarifs de location des locaux du Pôle Santé : Monsieur le Maire présente au Conseil le calcul prévisionnel du montant des loyers des locaux du Pôle Santé. Ce calcul a été effectué en fonction de la division en millièmes et selon le coût des travaux et des divers frais afférents à cet étage. Les loyers ont donc été calculés au plus juste en fonction des locaux mis à disposition de chacun des locataires. Ces loyers devront être validés avant l'installation officielle des professionnels de santé lors du Conseil du mois de mai ou de juin, l'ouverture officielle étant prévue le 1 juillet prochain. Mr le Maire précise qu'un courrier a été envoyé au Conseil Départemental pour l'informer du montant approximatif des loyers pour les locaux du Centre Médico-Social, ceci afin de permettre la prise en compte des dépenses dans le budget annuel de la DIVIS. Le Conseil Départemental souhaiterait pouvoir bénéficier d'une réduction du montant du loyer, les jugeant plus élevés que dans d'autres sites du département et estimant que les bénéfices procurés par cette installation à la population le justifient. Monsieur le Maire revient sur l'historique du projet et sur les avantages de l'intégration des assistantes sociales et des services de la PMI au projet territorial de santé mis en place avec les professionnels de santé : proximité facilitant les relations et un travail d'équipe ; création de locaux dédiés adaptés pour la première fois sur notre commune, entre autres. Mr le Maire ajoute que la commune a fait le maximum pour réduire le coût des travaux et proposer des loyers modérés, ainsi que pour répondre aux attentes et aux nombreuses exigences du Conseil Départemental. Elle a du reste beaucoup investi pour cela. Les membres du Conseil estiment qu'appliquer un tarif préférentiel ne serait pas équitable vis-à-vis des autres professionnels de santé eux aussi partenaires du projet, que cela entraînerait un déséquilibre sur le budget annexe Pôle Santé et que cela reviendrait en quelque sorte à assumer partiellement la compétence sociale qui n'est pas communale.

Après délibération, le Conseil refuse avec trois abstentions de modifier le montant des loyers du Pôle Médico-Social et demande à Mr le Maire d'envoyer un courrier à la DIVIS expliquant cette décision.

Animations dans le cadre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 : Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du CPIE du Velay concernant l'animation du site, suite à l'appel à candidatures lancé conformément au cadre fixé par le Document d'Objectifs du site Natura 2000 pour les Sucs de Breysse. Il précise que seul le CPIE a fait acte de candidature et que la commune du Monastier doit donc se prononcer sur la proposition du CPIE. Si cette dernière est retenue, une convention de trois ans sera signée (2015 à 2017) qui permettra la mise en place d'animations pour la promotion du site Natura 2000 et le suivi de l'ensemble des actions. Les dépenses inhérentes à ce programme d'animations seront entièrement prises en charge par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le partenariat avec le CPIE du Velay pour la gestion des animations du site Natura 2000 des Monts Breysse pour la période de 2015 à 2017.

Subvention à l'Association Boule de l'Air : Monsieur le Maire rappelle que le vote des subventions aux associations a eu lieu en séance du 26 mars dernier, mais que pour des raisons diverses, la demande de cette association n'avait pas pu être traitée alors qu'elle avait été prévue dans le calcul du budget. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 700 euros à l'association 'Boule de l'Air'.

Location appartement au 36 rue Saint Jean : Monsieur le Maire indique qu'un appartement situé au 36 rue Saint Jean vient d'être libéré. Il présente la demande de location faite par l'entreprise ABCR chargée de la rénovation des cuisines de l'ESAT de Meymac. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la location de cet appartement partiellement meublé pour l'occasion à l'entreprise ABCR pour un montant mensuel de 450 euros à compter du 1^{er} mai 2015 pour une durée de deux mois et autorise Mr le Maire à signer le contrat de location correspondant.

Eclairage public – Adhésion au système d'Information Géographique : Mr LAC présente au Conseil la proposition faite par le Syndicat d'Énergie de Haute-Loire pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui permettra une surveillance à distance des installations d'éclairage public. Il précise que le coût du service est de 0.50 euros par point lumineux et par an pour les communes qui ne transféreront pas la compétence entretien et maintenance de l'éclairage public, et gratuit pour celles qui le feront. De plus, le premier recensement du patrimoine d'éclairage public (hors réseau EP), préalable indispensable à la mise en place du SIG sur le territoire d'une commune, fera l'objet d'une participation des communes à hauteur de 2,5€ par point lumineux et de 10€ par commande d'éclairage public. Le Syndicat d'Énergies propose également aux communes

de lui transférer la maintenance et l'entretien de leurs installations d'éclairage public, permettant de bénéficier de subvention à hauteur de 25% du coût TTC des travaux d'entretien et de maintenance. A ce jour, 61 communes ont transféré cette compétence MEEP au Syndicat. Les membres du Conseil estiment que la mise en place d'un SIG présente un réel intérêt pour le suivi et l'entretien de l'éclairage public. En revanche, ils pensent que l'entretien assuré par les électriciens locaux est très satisfaisant, avec des interventions rapides, et qu'il n'existe aucune certitude sur les avantages financiers d'un tel transfert. Le Conseil estime par ailleurs que la commune doit s'efforcer de conserver un minimum de prérogatives et d'activités pour les entreprises locales. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service d'Information Géographique pour un coût de 0.5 Euros par point lumineux et par an. Par contre, le Conseil n'est pas favorable au transfert de la compétence de la maintenance au Syndicat d'Energies.

Chantiers d'insertion – divers travaux : Mr le Maire présente au Conseil les devis réalisés par l'entreprise Meygal Insertion Travail pour la réalisation de divers petits travaux sur la commune :

- La réfection de l'appartement situé au 36 Rue Saint Jean, accueillant actuellement le Relais Assistantes Maternelles (installation fibre de verre et peintures) pour un montant de 5500 Euros, chantier qui sera effectué au cours des exercices budgétaires 2015 et 2016.
- La valorisation du chemin de Meymac par un débroussaillage complet et une remise en état du système d'évacuation des eaux pluviales pour un montant de 950 Euros
- La réfection de la peinture d'une dizaine de bornes à incendie pour leur mise en conformité pour un montant de 300 Euros.
- La rénovation des garde-corps des deux ponts traversant l'Avenue Laurent Eynac pour un montant de 800 Euros.

Mr le Maire précise également que la réalisation de ces travaux effectués dans le cadre d'un chantier d'insertion permettra le dépôt d'une demande de subvention au titre du CG2D 2015. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les devis présentés et autorise Mr le Maire à déposer une subvention pour ces travaux au titre du CG2D.

Suppression de postes : Mr le Maire rappelle les divers avancements de grade ayant eu lieu au cours de l'année 2014 et indique qu'il y a lieu de supprimer les anciens postes devenus vacants. Il précise que ces suppressions de postes ont été soumises à l'avis du CTP du Centre de Gestion et ont reçu un avis favorable.

Après délibération, le Conseil approuve la suppression des postes suivants :

- Un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe pour 17 heures 30
- Un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour 11 heures

Encaissement des redevances de transports scolaires : Mr le Maire indique que notre commune est organisateur secondaire des services du transport scolaire et encaisse à ce titre les redevances afférentes versées par les familles. Ce service est organisé en régie municipale de recettes. Il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à émettre des titres de recettes à l'encontre des mauvais payeurs. Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Mr Le Maire à émettre des titres de recettes pour l'encaissement des redevances de transports scolaires.

Demande d'accès gratuit à la bibliothèque municipale : Mr le Maire présente au Conseil le courrier de l'association 'Lire et faire lire' demandant un accès gratuit aux ouvrages jeunesse de la bibliothèque. Cette association composée de bénévoles intervient dans les écoles, crèches, centre de loisirs et bibliothèques du secteur et auprès des enfants. Cet accès permettrait un renouvellement des ouvrages proposés aux jeunes. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'accès gratuit à la bibliothèque des membres bénévoles de l'association 'Lire et Faire lire' pour les ouvrages jeunesse.

Tirage des jurés d'assises : Mr le Maire rappelle que comme chaque année, le Conseil est appelé à tirer au sort les noms proposés pour les jurés d'assises. Le Conseil procède donc au tirage au sort.

Questions diverses :

- **Travaux de réfection de la Traverse du Bourg – 2^{ème} tranche** : Monsieur le Maire indique qu'une subvention DETR d'un montant de 200 000 € vient d'être attribuée pour les travaux d'aménagement de surfaces et paysagers à venir.

- **Demande de sécurisation du viaduc** : Monsieur le Maire présente au Conseil un rapport rédigé par les services de gendarmerie concernant la sécurisation du viaduc de la Recoumène. Ces derniers préconisent des travaux de mise en sécurité (mise en place de barrière ou de filets de sécurité) et une limitation, voire une interdiction de la circulation sur cette voie, afin de réduire, entre autres, les risques d'accidents. Le Conseil Municipal estime que les travaux préconisés sont beaucoup trop coûteux, inadaptés et inesthétiques et que les solutions envisagées ne permettront pas de mettre en sécurité cet ouvrage. Un courrier sera donc envoyé afin de donner un avis sur les préconisations avancées.

- **Réunion CDIC** : Monsieur le Maire indique que différentes réunions ont eu lieu afin d'évoquer la fusion imposée des communautés des communes. Il précise que ces rapprochements forcés posent de nombreux problèmes de compétences et de fiscalité, car il faudra nécessairement procéder à une harmonisation, et de personnel car les mutualisations pourraient déboucher sur des réductions d'effectifs et des mutations contraintes, et il termine en disant que la question de la gouvernance sera aussi une question difficile à régler. Il présente ensuite les quatre propositions faites par Mr le Préfet, ajoute que le Conseil doit émettre un avis sur ces dernières et éventuellement faire des propositions qui pourraient être prises en compte par la Commission en charge du dossier. Le Conseil est plutôt favorable à un rapprochement avec une Communauté de Communes ayant une configuration et des intérêts proches de ceux de la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage, comme la Communauté de Communes du Meygal, ceci afin de limiter la taille de la collectivité et d'en faciliter la gestion. Mme JOURDAN indique également que la loi NOTRE à l'origine de ces changements à venir est revenue en lecture au Sénat dernièrement et qu'elle n'a donc pas encore été votée, ce qui implique que la base réglementaire est encore floue et qu'il existe encore de nombreuses incertitudes. De plus, elle ajoute que cette loi n'interdit pas de regroupement de communautés de communes entre départements voisins, et qu'un rapprochement avec l'Ardèche n'est pas inconcevable. Mr ROCHE précise également que la loi risque de modifier la désignation actuelle des délégués communautaires qui pourraient être élus par scrutin de listes et ne seraient plus nécessairement des membres des Conseils Municipaux. Mr le Maire indique que les nouvelles Communautés de Communes entreront en vigueur à partir de 2020 et que les compétences Eau Potable et Assainissement devraient être obligatoirement transférées aux communautés de communes en 2017, si cette loi est votée en l'état.

- **Présentation du projet de plan de ville du Monastier** : Mme DARNE présente le nouveau plan du Monastier qui sera proposé aux visiteurs dès cet été. Elle ajoute que certaines rues devront être nommées et qu'un groupe de réflexion sera constitué pour travailler sur cette question.

- **Rappel de facture** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en 2010 un bureau d'étude avait travaillé sur la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial dans le secteur du Cros situé sous le village de vacances, projet qui n'avait pas pu aboutir alors car le propriétaire privé concerné n'avait pas souhaité donner suite. Il informe le Conseil que le cabinet en question avait apparemment oublié de facturer une partie du travail commandé à l'époque, soit environ 2400 € HT, et souhaite aujourd'hui obtenir le remboursement de cette somme. Le Conseil estime qu'une telle demande est irrecevable car elle intervient 5 ans après la clôture du dossier, que ce dernier avait été géré par le précédent Conseil, que le projet n'a pas été mené à son terme, et que le cabinet en question, dont la gestion interne doit visiblement être revue, a, sauf preuve du contraire, été rémunéré pour les missions commandées. Le Conseil refuse donc à l'unanimité de régler cette facture et demande à Monsieur le Maire d'en informer le cabinet en question.

- **Local des aînés ruraux** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un local sera aménagé pour les aînés au rez-de-jardin du Pole Laurent Eynac, à côté du centre de loisirs.

- **Projet d'implantation d'une carrière dans les bois du Mont Breyse** : Mr le Maire présente les photos du site sur lequel l'entreprise EYRAUD envisage d'ouvrir une carrière de pouzzolane, sujet dont il a déjà été question précédemment. Il invite tous les membres du Conseil à se rendre sur le terrain et indique qu'une décision devra être prise lors du prochain Conseil.

Mise à disposition d'une partie du local situé Avenue des Ecoles : Mr le Maire rappelle au Conseil que le local précédemment occupé par l'entreprise ASTEEC est libre actuellement et a été proposé à la location dès la cessation d'activité de cette entreprise. Il indique que l'association de Pétanque utilise actuellement le garage de la Salle des Fêtes municipale pour stocker du matériel et installer une table d'inscription à l'occasion des concours qu'elle organise. Or, l'association a à maintes reprises fait connaître son souhait de pouvoir disposer d'un local plus adapté, plus grand et permettant d'accueillir des équipes lors de rencontres interclubs. N'étant pas pour l'heure en mesure de lui fournir de façon définitive un tel local, il propose donc de mettre à sa disposition celui que la société ASTEEC occupait, et ce, de façon temporaire. Cette solution devrait permettre de satisfaire dans un premier temps cette demande, et n'empêcherait pas l'éventuelle installation d'une entreprise sur la commune. Le Conseil est favorable à ce prêt temporaire. Une convention sera donc rédigée en ce sens.

- **Installation des nouvelles poubelles :** Mme LHOSTE demande des précisions quant à la date d'enlèvement des anciens bacs à ordures. En effet, certains quartiers ne disposent pas de la place disponible pour entreposer les bacs individuels les jours de ramassage. Mr le Maire précise que tous les bacs collectifs seront enlevés progressivement jusqu'à l'été. Des plateformes seront réalisées uniquement après la mise en place du nouveau système afin de pouvoir les installer judicieusement.

Dates diverses :

- **Inauguration de l'exposition du FRAC le 6 mai à 18 heures**
- **Cérémonie de commémoration du 8 mai le 10 mai à 11 heures**
- **Restitution des travaux de l'ISVT le 26 mai à 17 heures 30**

Prochain Conseil le jeudi 28 mai 2015 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et 20 minutes.